**« Les enseignants d'EPS face aux risques du métier :
Sécurité des élèves et Responsabilité des professeurs »**

DEMANDE DE CONGÉ POUR FORMATION SYNDICALE
À reproduire, à remplir et à déposer au secrétariat de l'établissement d'exercice ou de rattachement.

Nom - Prénom

Grade et fonction

Etablissement ou service

À
Monsieur le Recteur de l'académie de Nantes

S/C de (1)

Transmis par la voie hiérarchique

Madame la Rectrice, Monsieur le Recteur,

Conformément aux dispositions prévues à l'article L215-1 du code général de la fonction publique, « l'agent public (1) en activité a droit à un congé pour formation syndicale avec traitement d'une durée maximale de 12 jours ouvrables par an »,

(1) Sont considérés comme « agent public », les élèves-professeurs, les professeurs stagiaires, titulaires et contractuels

J'ai l'honneur de solliciter un congé :

Le 14 et 15 janvier 2027 de 9h à 17h

Pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera au collège Haxo, 45 rue Gaston Ramon, à la Roche sur Yon.

Il est organisé par le SNEP, sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la F.S.U, organisme agréé figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29.12.1999 publié au J.O. du 6 Janvier 2000).

À .....

Le 2026

Signature

(1) Préciser « Proviseur du Lycée… » ou « Principal du Collège… »

F.S.U. ENGAGÉ·ES AU QUOTIDIEN

LES ENSEIGNANTS D'EPS FACE AUX RISQUES DU MÉTIER

Adresse du SNEP
Mail : s2-85@snepfsu.net
Tél : 06 82 79 72 05

PARTICIPEZ
À UN ÉVÈNEMENT EXCEPTIONNEL !

Dès réception de ce bulletin, **remplissez votre demande pour congé de formation syndicale** (modèle ci-joint dans ce document) et déposer-la au secrétariat de votre établissement d'exercice ou de rattachement.
Informez le SNEP-FSU académique de votre participation (voir modalités ci-dessous).

LES ENSEIGNANTS D'EPS FACE AUX RISQUES DU MÉTIER

Sécurité des élèves / Responsabilité des professeurs d'EPS

Le 14 et 15 janvier 2027 au collège Haxo de la Roche sur Yon

Ce stage sera animé par *Armel GONTIER* responsable national du secteur Action juridique

Le secteur Action juridique du SNEP-FSU est composé de Jean-Paul TOURNAIRE, Jean FAYEMENDY, Armel GONTIER, Pierre DELOLME et Alain BILLY

Chaque année, des dizaines d'enseignant.es d'EPS (entre 120 et 200 selon les années) sollicitent le SNEP-FSU parce qu'ils ou elles sont victimes de violences, d'agressions dans l'exercice de leurs fonctions ou impliqués dans des conflits dont nous constatons le nombre grandissant dans les établissements ou mises en cause pour atteinte physique ou sexuelle qui, au regard des dossiers que nous traitons, se révèlent la plupart du temps infondées.
Beaucoup de ces collègues pensaient, avant d'y être confronté.es, que « cela n'arrivait qu'aux autres ».
Selon les situations, les conséquences peuvent être administratives et aller d'une simple convocation chez le chef d'établissement voire au rectorat jusqu'à une CAPA disciplinaire, en passant par une suspension. Elles peuvent aussi être pénales et déboucher sur un dépôt de plainte avec convocation par la police ou la gendarmerie ; plus rarement, certain.es collègues - le plus souvent des hommes - ont connu garde à vue, perquisition ou suspension, voire une comparution devant un tribunal. Des relaxes ont été prononcées ; des condamnations aussi, qui peuvent conduire, si elles sont confirmées en appel, à la radiation des intéressé.es.
Face à ces situations, l'isolement est le pire ennemi des collègues concerné.es. C'est justement parce qu'aucun.e enseignant.e ne devrait avoir à affronter seul.e les conséquences d'une violence, d'une agression ou d'une mise en cause, à en comprendre les enjeux juridiques ou à en anticiper les conséquences, que l'action syndicale collective prend ici tout son sens : ne pas ignorer ses obligations, connaître ses droits, savoir comment réagir, et pouvoir s'appuyer sur le réseau et l'expérience du SNEP-FSU font toute la différence. C'est précisément l'objet de ce stage.

Ce stage syndical est ouvert à TOUS les enseignants d'EPS (syndiqués ou non), titulaires, stagiaires, élèves professeurs, contractuels. Pour y participer, il convient de déposer la demande de congé de formation **au plus tard le 14 décembre 2026** soit au moins 1 mois avant la date du stage. **Le modèle de demande de congé de formation est joint à cet envoi**.

- CE CONGÉ EST DE DROIT -

Il ne peut pas être comptabilisé au même titre que les autorisations d'absence. **Votre chef d'établissement ne peut pas émettre un avis défavorable** et doit transmettre votre demande au Recteur (veillez à ce qu'il le fasse). Respectez les délais : demande faite au Recteur **au plus tard** 1 mois avant le stage.

DATE LIMITE POUR CE STAGE : 14 décembre 2026(1)

"Le silence gardé par l'autorité compétente sur cette demande vaut décision d'acceptation le quinzième jour qui précède le début du stage ou de la session » **(Art R215-3 du code général de la fonction publique).**

Si vous avez des doutes sur votre participation, posez votre demande, il sera temps d'annuler par la suite. Les attestations de présence demandées par l'administration vous seront remises à l'issue du stage.

INFORMEZ LE SNEP-FSU s2-85@snepfsu.net de VOTRE PARTICIPATION AU STAGE SYNDICAL

Pour nous permettre d'anticiper la réalisation des dossiers qui seront remis aux participants et la possibilité de restauration sur place.

Adresser un mail à s2-85@snepfsu.net ou en envoyant un SMS au 06 82 79 72 05
en indiquant vos nom et prénom et votre établissement d'exercice
et si vous souhaitez déjeuner sur place.

F.S.U. ENGAGÉ·ES AU QUOTIDIEN

(1)SI VOUS ÊTES HORS DÉLAIS, PAS D'AUTOCENSURE, faites tout de même la démarche. Dans ce cas, envoyez en plus de la voie hiérarchique une copie de votre demande de congé directement au rectorat avec la mention : "**copie transmise directement vu l'urgence, original suit par voie hiérarchique**". Faites de même si vous pensez que votre chef d'établissement risque de faire "traîner" la transmission.

LES ENSEIGNANTS D'EPS FACE AUX RISQUES DU MÉTIER

ÇA N'ARRIVE PAS QU'AUX AUTRES...

ÉCLAIRAGES SUR LE CONTEXTE:

- La sécurité et le droit dans la société, l'école, l'EPS.
- Juridicisation et judiciarisation
- Enjeux et responsabilité syndicale

L'ENSEIGNANT D'EPS FONCTIONNAIRE

- Loi de transformation de la FP ; le statut et le code
- Les principes : égalité, indépendance, responsabilité
- Garanties-Obligations-Protection-Sanctions

LE RISQUE ET L'EPS

- Apprentissage et risque
- Risque, danger et Sécurité
- Obligation générale de sécurité. Principes de précaution et de prévention
- Les diligences normales

L'ACCIDENT

- Conduite à tenir
- Le protocole local, PAI
- Déclaration d'accident. Assurances
- Le certificat médical

LES SUITES JURIDIQUES

- La justice en France
- Les différents types de responsabilité : administrative, pénale, civile
- Faute de service, personnelle, non intentionnelle

SURVEILLANCE, DÉPLACEMENTS & TRANSPORTS

- Appel et absences
- Déplacements réguliers
- Utilisation du véhicule personnel, du minibus
- Organisation des stages

LES ACTIVITES EN EPS ET EN AS

- Qualification et compétence des enseignants et des intervenants extérieurs
- Les activités « à risques » : APPN. La natation, l'escalade, les autres activités

UTILISATION DES EQUIPEMENTS ET MATERIELS

- Réglementation des ERP et la commission de sécurité
- Contrôle des buts, des EPI escalade et des SAE
- Les normes et la vérification des matériels
- Les conventions d'utilisation. Le droit de retrait

VIOLENCES SCOLAIRES

- Insultes, menaces, agressions sur enseignants
- Comment réagir ? Le rapport circonstancié des faits
- Dispositifs mis en place
- Sanction pénale et/ou sanction disciplinaire. Le conseil de discipline

ATTEINTES PHYSIQUES, SEXUELLES ET SEXISTES

- Risques d'atteintes à la pudeur et ressentis d'élèves
- Présomptions de crédibilité/ présomption d'innocence
- Gestes et comportements professionnels
- La question des vestiaires
- Guide de gestion des mises e

AUTRES SITUATIONS CONFLICTUELLES DANS L'ÉTABLISSEMENT

- Harcèlement moral, sexuel
- Réseaux sociaux, droit à la déconnection, Pronote, vidéosurveillance
- Utilisation des portables. Droit à l'image. Vols ou pertes de clés, de portables…
- Laicité

LES ENSEIGNANT.ES D'EPS FACE AUX RISQUES DU MÉTIER

Sécurité des élèves / Responsabilité des professeurs

Quelle sécurité des élèves dans le cadre d'une EPS moderne,dynamique, non aseptisée ?
Quelles responsabilités des enseignant.es d'EPS face aux risques d'accidents, aux violences scolaires, aux atteintes physiques, sexuelles et sexistes, aux situations conflictuelles dans les établissements, … ?
Quelle contribution syndicale sur ces questions ?

Les 2 journées d'information et de formation, organisées sous forme de stage ouvert à TOUS les enseignant.es d'EPS (titulaires, stagiaires, contractuels) seront animées par l'un des responsables nationaux du secteur Action juridique du SNEP-FSU.

- La mise en cause, la plupart du temps infondée, de collègues pour des atteintes sexuelles ou sexistes, pour violences physiques …
- La confrontation à des phénomènes de violences scolaires, à des agressions, à des calomnies, à des menaces…
- Le risque d'être traduit devant un Tribunal après une plainte ou d'un signalement au Procureur de la République, à la suite d'un accident d'élèves en EPS, d'une mise en cause pour violence physique, atteinte sexuelle ou sexiste
- La difficulté de gérer des conflits au sein de l'établissement, de faire face à des faits de harcèlement, avec le chef d'établissement, des collègues, des parents...
- Des collègues sanctionnés administrativement avec une lourdeur disproportionnée par rapport aux faits reprochés…

Le SNEP-FSU aide les collègues à avoir une claire conscience de leurs responsabilités et des risques qui peuvent mettre en cause la sécurité des élèves, mais aussi leur propre dignité.

Dans un contexte marqué par des conditions d'enseignements difficiles, voire dégradées (effectifs en hausse, HSA imposées, installations insuffisantes ou mal entretenues, comportements d'élèves problématiques...), où l'autoritarisme se développe pour imposer des politiques régressives, le SNEP-FSU propose à la profession une réflexion syndicale afin de dégager des principes de comportements, d'interventions et d'actions basés sur la solidarité professionnelle. Il appelle à la vigilance ainsi qu'à l'expression d'exigences revendicatives afin que les autorités administratives et politiques assument leurs propres responsabilités.

Tout au long du stage, des études de cas (en relation avec les thématiques retenues) proposées afin de permettre de repérer les dysfonctionnements, les erreurs à ne pas commettre, etc… Cet ancrage sur des situations réelles vécues par des collègues doit permettre une appropriation active des cadres réglementaires et juridiques à s'approprier pour préciser et comprendre ce qu'il aurait fallu faire et pour mener l'action collective.

Les deux journées de stage permettront de débattre de ces problématiques, en abordant l'ensemble des questions sensibles liées au métier, en prenant appui sur l'actualité et l'expérience des collègues. L'organisation du stage vise à faciliter, sur chaque thème, l'échange et l'interaction entre participants.

Nous invitons tous les participants **à apporter les documents suivants** de leur établissement :

- Déclaration d'accident - Règlement intérieur (partie concernant l'EPS et/ou l'AS),
- Le règlement intérieur de l'AS - Le protocole local d'organisation des soins et des urgences,

Cela permettra aux équipes et aux collègues présents de participer encore plus activement aux échanges, aux TP et d'envisager, sur le champ, les initiatives éventuelles pour modifier ou compléter le contenu de ces documents. Et cela donnera des idées aux autres collègues !

LES ENSEIGNANTS D'EPS FACE AUX RISQUES DU MÉTIER